

### **RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

à l'interpellation Patrick Simonin et consorts - Production indigène de produits de première nécessité, avons-nous appris ? (24 INT 73)

# Rappel de l'intervention parlementaire

L'actualité est pénible pour les emplois vaudois en site de production alors que les circuits-courts sont dans toutes les bouches mais peinent à être maintenu ou à se concrétiser. Le danger d'une désindustrialisation de notre Canton nous guette.

A titre d'exemple, parlons des masques chirurgicaux de type IIR, des produits de première nécessité, primordiaux pour garantir une sécurité sanitaire en cas de crise.

#### Petit historique:

- Fin de l'hiver 2020 : rupture de stock, car approvisionnement aléatoire et produits bloqués,
- Printemps 2020 : les prix flambent et ces masquent coûtent jusqu'à 10 x leur prix,
- Fin de l'été 2020 : des prix de + de 600% sont encore constatés,
- Hiver 2021 : des PME locales se sont équipées et peuvent aider à satisfaire les demandes (qui ont quadruplés) grâce à une main d'œuvre qui est facilement recrutable,
- 2022 : 50% de commandes en moins.
- Dès 2023 : un seul établissement vaudois, adepte du concept de durabilité, fait encore des commandes indigènes. Mais les outils de production sont la plupart du temps rangés et le personnel a été licencié.

### Constat financier:

- Prix des masques importés : env. 5 cts/pièce,
- Prix des masques produits en Suisse : env. 2,5 x plus chers,
- Sur 10 ans, en tenant compte du petit historique précédent, un hôpital de moyenne importance de Suisse alémanique a calculé qu'il aura, au total, payé plus en masques importés que s'il avait privilégié une production indigène (ce qu'il fait dorénavant),
- Ceci sans tenir compte des produits devenant obsolescents pour prévenir d'éventuelles ruptures de stock.

#### Constat durabilité :

- Le bilan CO2 des masques importés est 20 x supérieur,
- La matière première pour la production de ces masques existe en Suisse et peut même être issue de l'économie circulaire.

Je n'entre pas ici dans les détails en termes de qualité, mais constate que les masques suisses sont privilégiés pour, ou par (à leurs propres frais), le personnel souffrant d'allergies.

D'autre part, cet exemple est axé sur les masques chirurgicaux de type IIR (qui ne représentent que 0,02% des coûts de la santé!) mais on pourrait également y associer d'autres produits de première nécessité dans le domaine sanitaire comme les masques FFP2, les gants ou les blouses.

Tout ceci dans un souci de maintien d'emplois locaux en site de production par une économie circulaire et plus durable.

Fondé sur ce qui précède, j'ai l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- 1. Des entreprises locales ont investi pour faire face à la pénurie de matériel médical au début de la pandémie de Covid 19, notamment de masques chirurgicaux. Le Canton de Vaud a-t-il tenu compte de ces nouveaux acteurs dans sa planification d'approvisionnement afin de disposer d'outils de production indigènes en cas de nouvelles pénuries ?
- 2. Si ce n'est pas le cas, quelle est la stratégie du Canton de Vaud pour éviter la situation vécue d'environ février à septembre 2020 pour les masques chirurgicaux de type IIR ? Tout en rappelant que stockage massif = obsolescence programmée.
- 3. Le Canton de Vaud dispose d'un Fonds de soutien à l'économie durable, l'achat de productions indigènes de première nécessité est-il éligible pour disposer de montants issus de ce Fonds ?
- 4. Au-delà des marchés publics, quelles sont les actions concrètes de la DAL en termes d'économie locale et circulaire ainsi que de réduction de CO2 ?

# Réponse du Conseil d'Etat

1. Des entreprises locales ont investi pour faire face à la pénurie de matériel médical au début de la pandémie de Covid 19, notamment de masques chirurgicaux. Le Canton de Vaud a-t-il tenu compte de ces nouveaux acteurs dans sa planification d'approvisionnement afin de disposer d'outils de production indigènes en cas de nouvelles pénuries ?

A titre liminaire, le Conseil d'Etat souligne qu'il existe deux centrales d'achat afin de répondre aux besoins en matériel médical pour l'Administration cantonale vaudoise (ACV) :

- La Direction des achats et de la logistique (DAL), entité transverse ayant pour mission d'assurer l'achat de biens et de services en faveur de l'ensemble de l'ACV, à l'exception du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV);
- La Centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale (CAIB), qui définit et met en œuvre une politique d'achat commune au CHUV et aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

Concernant la DAL, celle-ci a intégré les nouveaux acteurs qui ont émergé pendant la pandémie de COVID-19 dans son panel de fournisseurs, avec une volonté de soutenir les capacités de production locales de matériel médical afin d'assurer une meilleure préparation face à d'éventuelles futures crises sanitaires.

Concernant la CAIB, des références de masques de production indigène ont été validées et testées en laboratoire afin de permettre et garantir leur utilisation aux institutions de santé, notamment le CHUV et les HUG. Ces références sont consignées dans les bases de données de la CAIB et font parties des fournisseurs agréés.

Cela étant, le Conseil d'Etat relève que l'achat de matériel de protection par les cantons est soumis à la loi sur les marchés publics. Les prix de production étant plus élevés en Suisse, les producteurs nationaux de masques chirurgicaux et FFP2 se sont dès lors regroupés en sein de l'association SANMP (Swiss Association of Nonwoven Mask Producers) lors de la pandémie afin de mener une action de lobbying auprès de la Confédération, en défendant un approvisionnement national de qualité et faire reconnaître ces biens comme essentiels. Le résultat de ces négociations n'a pas été diffusé aux cantons.

2. Si ce n'est pas le cas, quelle est la stratégie du Canton de Vaud pour éviter la situation vécue d'environ février à septembre 2020 pour les masques chirurgicaux de type IIR ? Tout en rappelant que stockage massif = obsolescence programmée.

Afin de minimiser le stockage massif de matériel médical et l'obsolescence programmée des masques de protection, une collaboration a été mise en place depuis juillet 2023 entre le Canton de Vaud, le Canton de Genève et la plateforme logistique PLEXUS-Santé (Plateforme Logistique EXterne pour les Unités de Soins, créée en 2019, sous l'égide des HUG et du CHUV). Ce partenariat a instauré une surveillance de l'évolution de la consommation de ces produits, permettant ainsi d'assurer un stock de réserve de 30 jours, tout en garantissant la rotation des stocks.

En cas de nouvelle crise et si le Canton devait à nouveau intervenir de manière subsidiaire, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) reprendrait la main sur son stock et fournirait le matériel nécessaire directement aux partenaires sanitaires du Canton, par l'intermédiaire d'un Webshop.

Les hôpitaux (CHUV, Groupement hospitalier de l'Ouest lémanique (GHOL), l'Ensemble hospitalier de la Côte (eHc), les Etablissements hospitaliers du Nord vaudois (eHnv) et l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC)) détiennent toutefois leur propre réserve de masques IIR et autre matériel de protection.

Conformément au document établi par la Confédération « *Stratégie de préparation et de gestion <u>en cas de reprise de l'épidémie de COVID-19 en Suisse » du 19 juin 2020</u>, un stock de sécurité permanent, hors consommation de l'Administration cantonale vaudoise (ACV), de 2'000'000 de masques chirurgicaux et de 10'000 litres de solution hydroalcoolique, doit être constitué par la DAL au profit des communes et autres institutions. Des travaux sont en cours au niveau du plan de pandémie suisse. Le* 

risque de pandémie constitue un risque à gérer qui est identifié comme tel par l'ACV. Toutefois, avant de reconstituer des stocks de matériel de protection à destination des communes et de l'ACV, le canton de Vaud est en attente de l'issue de ces travaux.

Par ailleurs, depuis la pandémie, le Conseil d'Etat rappelle que la population a été invitée à disposer de ses propres réserves à hauteur d'une boîte de masques chirurgicaux (50 pièces) et de deux flacons de 100 ml de solution hydroalcoolique par personne.

3. Le Canton de Vaud dispose d'un Fonds de soutien à l'économie durable, l'achat de productions indigènes de première nécessité est-il éligible pour disposer de montants issus de ce Fonds ?

Le Canton dispose d'un tel Fonds mais l'achat de productions indigènes de première nécessité n'est pas éligible au titre du fonds de soutien à l'économie durable (FSED). La mission du FSED est d'accompagner la transition du tissu économique vaudois vers plus de durabilité par des mesures incitatives.

4. Au-delà des marchés publics, quelles sont les actions concrètes de la DAL en termes d'économie locale et circulaire ainsi que de réduction de CO<sub>2</sub> ?

La DAL attache une grande importance à la promotion de l'économie locale et circulaire. Elle travaille en étroite collaboration avec l'Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC) dans le cadre d'un plan d'action d'achats responsables afin de réduire les émissions de CO2. Voici quelques exemples d'actions concrètes :

- Privilégier l'économie locale, en favorisant les fournisseurs régionaux, dans une mesure compatible avec le droit des marchés publics (cf. principe de non-discrimination) ;
- Favoriser l'économie circulaire par l'intégration de critères de durabilité, d'achats de produits de seconde main et la mise en place de programmes de reprise pour les produits en fin de vie ;
- Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> par la sensibilisation et la formation des intervenants, par l'optimisation logistique (réduction du nombre de trajets nécessaires, optimisation des routes de livraison, etc.) ou en achetant des produits durables labellisés.

Ainsi adopté.	en séance du 0	Conseil d'Etat.	à Lausanne.	le 4 décembre 20	024.
minor adopto,	, cri scarioc da c	Jonison a Liai,	a Laasaiiio,	, ic + accentible 2	JL-T.

La présidente :	Le chancelier :
C. Luisier Brodard	M. Staffoni